

**AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE DE L'YONNE**

**Point sur les opérations menées avec la Communauté de Communes Yonne Nord**

**Délibération n° CA-2018-25**

Date de convocation : 9 octobre 2018

Sous la présidence de Monsieur Patrick GENDRAUD, Président de l'Agence Technique Départementale de l'Yonne.

**- Collège des Conseillers Départementaux**

Présents :

- M. Patrick GENDRAUD, Président de l'A.T.D. 89
- M. Christophe BONNEFOND, Conseiller Départemental d'Auxerre 3
- M. Xavier COURTOIS, Conseiller Départemental d'Avallon
- Mme Michèle CROUZET, Conseillère Départementale de Thorigny sur Oreuse (partie à 15 h 30)
- Mme Marie EVRARD, Conseillère Départementale de Migennes
- Mme Anne JÉRUSALEM, Conseillère Départementale du Tonnerrois
- Mme Françoise ROURE, Conseillère Départementale de Joigny
- M. Gérard ANDRÉ, Conseiller Départemental de Saint Florentin
- Mme Marie-Laure CAPITAIN, Conseillère Départementale de Saint Florentin (partie à 15 h 00)

**- Collège des Communes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale**

Présents :

- M. Dominique BOURREAU, Maire de Villeneuve la Guyard
- Mme Dominique CHAPPUIT, Maire de Rosoy
- M. Michel COURTOIS, Maire de Charny Orée de Puisaye
- Mme Marie-Claude GARNAULT, Maire de Vaudeurs
- M. Jean-Claude LEMAIRE, Représentant la Communauté de Communes du Serein
- M. Roger PRIGNOT, Maire de Pourrain
- M. Philippe Gérard QUIRIN, Maire de Mailly le Château
- M. Gilles SACKPEY, Maire d'Etivey
- Mme Jeannine JOUBLIN, Maire de Mailly la Ville



Le Président présente l'état des missions menées pour la Communauté de Communes Yonne Nord.

Cette Communauté de Communes est adhérente de l'A.T.D. 89 et a passé plusieurs commandes de prestations.

Deux prestations commandées ont ainsi été réalisées et ont fait l'objet de trois facturations : commandes 2017-A-019 et 2017-V-141 pour des montants respectifs de 9 424,80 €, 9 794,40 € et 1 848,00 €. Ces factures qui datent du 29/09/2017, 15/12/2017 et 09/11/2017 restent à ce jour impayées, ce qui représente un total de 21 067,20 euros.

A ce montant il convient d'ajouter l'adhésion 2018 pour un montant de 14 955,60 €.

La défaillance de l'intercommunalité porte atteinte à l'équilibre budgétaire de l'Agence Technique. Il faut prendre en compte la nécessité pour notre structure d'être en capacité de verser les salaires aux agents embauchés directement.

C'est pourquoi, le Président a saisi le 13/09/2018 Monsieur le Préfet, dans le cadre du plan de redressement qui sera établi, pour que l'A.T.D. 89 puisse être considérée comme un "créancier prioritaire".

Par courrier du 09/10/2018, le Préfet de l'Yonne a pris acte de notre sollicitation.

Le 19/10/2018, le Directeur de l'A.T.D. 89 a rencontré le nouveau Président de la Communauté de Communes pour évoquer ces impayés. Celui-ci nous informera du plan d'apurement dès que possible.

**Le Conseil d'Administration  
prend acte de ce point d'étape et des démarches accomplies.**

Le Président  
de l'Agence Technique Départementale



- Transmis au représentant de l'Etat le : .....